

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGRICULTURE

Cahors, le 25 mars 2020

**Campagne 2021 de télédéclaration
des dossiers PAC**

La campagne 2021 de télédéclaration des dossiers PAC sera ouverte du 1^{er} avril au 17 mai 2021 inclus. Elle est obligatoire via le site « TelePAC » : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Pour être accompagné dans ces démarches ou prendre rendez-vous, il est possible de contacter les services de la Direction départementale des territoires du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30 aux coordonnées suivantes :

Surfaces, aides végétales, assurances agricoles

Monsieur Bertrand LESCA au 05 65 23 61 62 ou à l'adresse bertrand.lesca@lot.gouv.fr

Monsieur Mathieu NIVAL au 05 65 23 61 60 ou à l'adresse mathieu.nival@lot.gouv.fr

Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)

Madame Patricia DROUIN au 05 65 23 61 59 ou à l'adresse patricia.drouin@lot.gouv.fr

MAEC / Agriculture biologique

Madame Marion LABORIE au 05 65 23 60 16 ou à l'adresse marion.laborie@lot.gouv.fr

Madame Valérie BERGES au 05 65 23 60 76 ou à l'adresse valerie.berges@lot.gouv.fr

Droits à paiements de base (DPB)

Madame Valérie BOU au 05 65 23 60 86 ou à l'adresse valerie.bou@lot.gouv.fr

Il est également possible de s'adresser aux **organismes prestataires de service référencés dans le département** (Chambre d'Agriculture du Lot, MaïsAgri, SODEPAC) qui pourront accompagner dans la réalisation du dossier PAC et apporter tous les conseils utiles permettant de sécuriser les demandes d'aides.

Par ailleurs, les **demandes d'aides bovines** (bovins allaitants, bovins laitiers, veaux sous la mère/veaux bio) peuvent être **télédéclarées également jusqu'au 17 mai 2021** inclus. Pour tout renseignement, il est possible de contacter Madame Nadège MOISSONNIER, au 05 65 23 61 57 ou à l'adresse nadege.moissonnier@lot.gouv.fr.

La direction départementale ne reçoit que sur rendez-vous. Le port du masque est obligatoire.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**